

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 945-14-2024, 1069-02-2024 ET 1156-2024

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 9 décembre, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- Règlement 945-14-2024 modifiant le Règlement 945-2008, tel qu'amendé, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer des dépenses pour et au nom de la municipalité
- Règlement 1069-02-2024 modifiant le Règlement 1069-2019, tel qu'amendé, relatif à la gestion contractuelle
- Règlement 1156-2024 augmentant le fonds de roulement d'un montant de 1 500 000 \$ pour atteindre 4 500 000 \$

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

Marie-Pier Therrien, avocate  
Greffière adjointe